



FFFA

Service émetteur :
ADMINISTRATIF

**PROCES VERBAL DU
BUREAU FEDERAL DU 5
FEVRIER 2016**



PRESENTS	M. DAUM (MDA), B. SCHLEIFER (BSC), F. LACUISSE (FLA), B. SIROUET (BSI), L. LACAZE (LLA)
REPRESENTES	P. GOMES (PGO)
INVITES	O. MORET (OMO), B. EL GHOZZI (BEL)
EXCUSE	C. BRIOLIN (CBR)
ABSENT	

1/ OUVERTURE DE SEANCE PAR LE PRESIDENT

Le Président vérifie que le quorum est atteint :

PRESENTS A L'OUVERTURE : 5

REPRESENTE : 1

ABSENT : 0

VOTANTS : 6

Le bureau peut délibérer valablement.

Ouverture de la séance à 19h12

MDA remercie les participants de leur présence et excuse CBR qui ne peut être présent. Dans les événements récents, MDA rappelle que la FFFA a négocié la CO, rendez-vous qui s'est bien passé et que OMO développera.

2 / APPROBATION DU PV DU BF DU 15/01/2016

PV du 15/01/2016: MDA demande si la rédaction appelle des remarques. Sans commentaires, il le met au vote :

PRESENTS : 5

REPRESENTE : 1

ABSENT : 0

VOTANTS : 6

POUR : 6

ABS : 0

CONTRE : 0

3 / RETOUR SUR LA REUNION DE LA CO

OMO rappelle que le contexte était compliqué car le discours était que l'effort budgétaire olympique serait partagé par tous et notamment les fédérations non-olympiques. Par ailleurs, la Fédération avait été pointée du doigt à propos de quelques actions des anciennes CO qui n'avaient pas été menées malgré le partage préalable.

L'objectif était de renouer le lien de confiance et revenir sur des projets portés par le ministère, principalement le développement, suivi par des actions.

D'autre part, il nous avait été indiqué que le soutien au haut niveau serait revu à la baisse dans tous les cas. Les financements pourraient continuer à diminuer à l'avenir.

Aujourd'hui, les objectifs partagés montrent le changement politique à la tête de la fédération et se traduit dans l'aide du Ministère. En effet, le développement du projet Sport Citoyen nous permet de ne perdre que 4K€ pour un total de 315 803€ dont 63 500€ sur l'action de développement. OMO déroule par la suite les budgets affectés précisément aux quatre actions.

MDA précise également au bureau le fait qu'aujourd'hui la FFFA n'est plus en difficulté financière (ratio de fonds propres) et que cela participe aussi à la confiance nouvelle entre la FFFA et le Ministère. Enfin, il informe le bureau que les ICTS ne transiteront plus par la FFFA, mais seront directement versés par le Ministère aux cadres d'Etat.



Concernant les cadres d'État, le sujet a été abordé avec le Ministère avec une demande de mieux réallouer les cadres afin de bénéficier à terme d'une ou deux personnes supplémentaires.

LLA précise que, pour lui, la dimension sport et citoyenneté doit pouvoir pérenniser la Fédération sur le long terme aussi bien dans sa relation avec le Ministère que dans le maintien de son organisme de formation.

4 / POINT FINANCIER

FLA n'a pas d'inquiétude quant à l'atterrissage de fin de saison. Mais, au regard de certaines lignes, il met des points d'alerte forts :

- Il souligne le peu d'investissement au niveau des dépenses de développement alors qu'il s'agit du projet politique fédéral.
- Il souligne la dérive de certaines notes de frais, pour des montants qui demeurent limités. D'une part pour des dérives d'achat, d'autre part pour des frais sans rapport d'activité et dont on peut mettre en doute l'intérêt.

Il souhaite que tout le monde prenne conscience qu'il ne s'agit pas de notre argent, mais de celui des licenciés.

Enfin, il informe le Bureau sur :

- la décision de dénoncer le contrat de Fan Avenue pour non respect des obligations contractuelles.
- la rencontre du prestataire Global Partners pour l'évolution du parc informatique et téléphonique de la FFFA.

5/ POINT FINALE ELITE

BEL fait état de l'actualité au sujet de la Finale élite. A la fin du mois, aucune candidature n'était arrivée. Malgré tout, le 4 et le 5 février, 2 candidatures sont parvenues à la Fédération. Le Bureau Fédéral se donne 15 jours supplémentaires pour rencontrer les acteurs des deux candidatures potentielles.

Finale Flag 16 : Le bureau prend connaissance de la candidature des Molosses et se prononce en sa faveur à l'unanimité.

6/ CHAMPIONNATS DU MONDE DE FLAG

Le Bureau Fédéral aborde deux sujets essentiels :

- La communication : Le soutien de la Fédération de l'activité sportive de la sélection nationale sera total. En revanche, le bureau n'entend pas apporter un soutien à la recherche de financement.
- L'accompagnement : Le Bureau Fédéral souhaite que l'entraîneur proposé soit validé par la DTN tout comme le médecin. Il rappelle également que le chef de mission sera désigné par le Président au sein de la DTN. Tout ceci dans le but d'assurer la sécurité physique et juridique de l'ensemble des acteurs.

7/ CHAMPIONNAT D'EUROPE 2017 U19

Le bureau prend connaissance de la candidature de l'IDF pour le Championnat d'Europe 2017 U19. D'un autre côté, BSI évoque que RHA continue à travailler sur le dossier. La FFFA attend le nouvel appel à candidature de l'IFAFE.



8/ DECISIONS SUR LES CLUBS NON-REAFFILIES

Le Bureau Fédéral décide de transmettre un courrier, copie Ligue, aux municipalités concernées.

9/ CONVENTIONS

CLUB 1	CLUB 2	NB DE JOUEURS	CATE	CHAMP.	AVIS DTN	AVIS BUREAU	ETAT
ASPT75	Loups Blancs	56	U16	Champ. Territorial U16 IDF	OK	OK	Création
Monarques	Gaulois	29	U16	Champ. Territorial U16 IDF	OK	OK	Création
Gaulois	Pendragons	33	U19	Champ. Territorial U19 IDF	OK	OK	Création
Red Star	Homies	27	U19	Champ. Territorial U19 IDF	OK	OK	Création
Aigles	Guardians	37	senior	Champ. Régional senior IDF	OK	OK	Reconduction
Aigles	Guardians	26	U19	Champ. Territorial U19 IDF	OK	OK	Reconduction
Myrmidons	Flibustiers	49	Senior	Champ. Régional senior IDF	OK	OK	Création
Fenris	Devils	37	Senior	Champ. Régional BOU FRC	OK	OK	Création
Fenris	Devils	26	U19	Champ. Territorial U19 RHA	OK	OK	Création
Fenris	Devils	5	U16	Champ. Territorial U16 EST	OK	OK	Création
Vikings	Fox	19	Senior	Challenge féminin	OK	OK	Création
Grizzlys	Leviathans	19	Senior	Champ. Régional senior BRE	OK	OK	Création
Lions	Kangourous	21	Senior	Challenge féminin	Attente AQT	OK	Reconduction
Géant	Patriotes	19	Senior	Challenge féminin	Attente ALS	OK	Création



Malgré tout, un audit précis de ce que génère les conventions sera effectué en fin de saison.

10/ QUESTIONS DIVERSES

- Litige IDF : Le Bureau Fédéral décide que le championnat étant homologué, la ligue IDF gère l'intégralité du Championnat notamment les décisions de premières instances.
- Dragons noirs : la FFFA est en attente des documents officiels de dissolution. À réception, le bureau prononcera:
 - 1/ La libération des joueurs
 - 2/ Une dérogation à l'article 24 du Règlement Sportif "Organisation et Licence".
- Ligue de Normandie :
 - 1/ Le bureau demande l'envoi d'un courrier aux clubs ainsi qu'aux licenciés pour prévenir qu'ils ne sont pas assurés en cas de blessure dans ce championnat. Par ailleurs, cette compétition ne peut décerner de titre régional (art. L131-18 du code du sport) et la participation à cette compétition est non-autorisée.
 - 2/ Le bureau demande également l'envoi d'un courrier au président de la ligue quant à la non-autorisation d'organisation et les sanctions possibles au regard des statuts et de la loi.
- Courrier du Flash de La Courneuve : Le Bureau Fédéral prend connaissance du courrier envoyé par son Manager Général et maintient sa décision du 22 décembre 2015.
- Décisions de la Commission Nationale de Discipline sur le dossier Flag Molosses à Pinto : Le Bureau décide de faire appel de la décision en vertu de l'article 15 du Règlement Disciplinaire.
- BEL informe le bureau sur les modifications à venir tenant au Règlement Disciplinaire Dopage. La décision est prise de faire les modifications lors de l'Assemblée Générale de décembre.
- Demande des Diables Rouges en Flag D2 : Le Bureau, compte-tenu de la demande conjointe des clubs, considère que l'équité sportive sera maintenue et l'équilibre des groupes non bouleversé par la demande de ces clubs. Au vu du temps qui s'est écoulé entre la demande et la décision, celle-ci n'était pas tardive contrairement à la remarque faite par la Commission Flag et le bureau accède à la demande des deux clubs.
- ASPT 75 : Le Bureau décide de valider exceptionnellement la demande de dérogation à l'article 24 du Règlement Sportif "Organisation et Licence" car il s'agit d'une licenciée féminine.
- BEL informe le Bureau des difficultés rencontrées au sujet de la Finale de Cheerleading à Pau.
- Représentation à l'AG ICU : Le Bureau décide d'envoyer la technicienne cheerleading nouvellement embauchée, Marion CROCHET.

Brigitte SCHLEIFER

Secrétaire Générale de la FFFA

Michel DAUM

Président de la FFFA